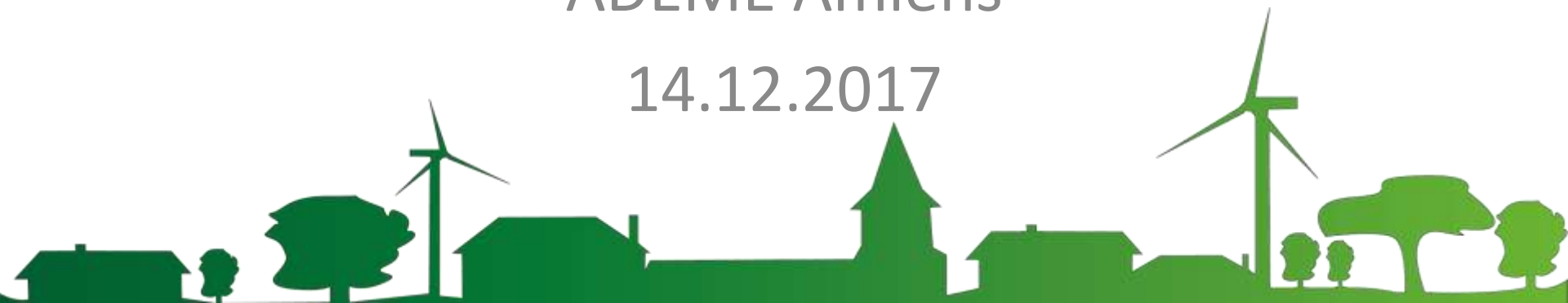


Atelier financement citoyen

ADEME Amiens

14.12.2017



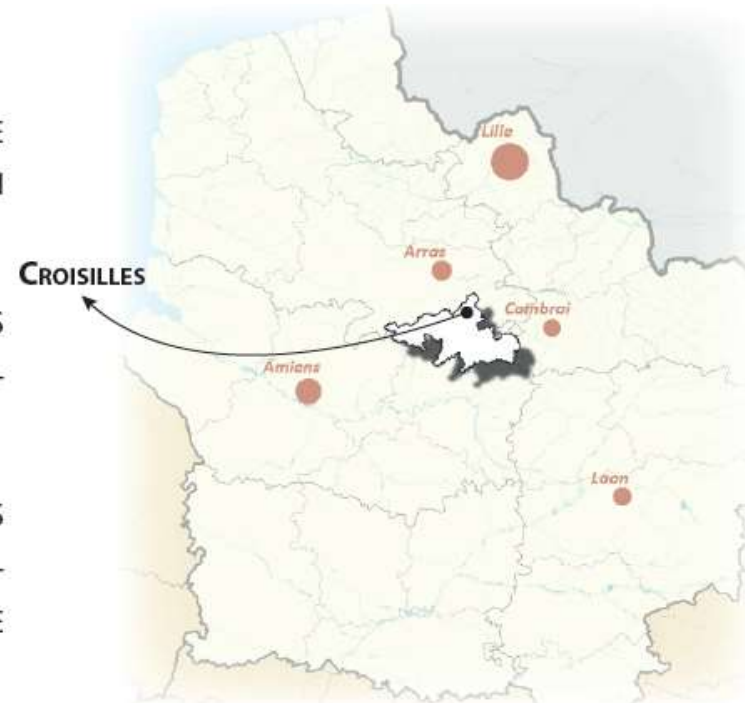
SAEML : fiche d'identité

LOCALISATION :

LA SOCIÉTÉ ANONYME D'ÉCONOMIE MIXTE ÉOLE SUD 59/62 EST SITUÉE DANS LE DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS, AU SEIN DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE.

LA SAEML EST POSITIONNÉE SUR LE TERRITOIRE DU SUD-ARTOIS, AUX PORTES DU BASSIN MINIER, SUR UN TERRITOIRE RURAL, DYNAMIQUE EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ÉOLIEN, AVEC UN FORT POTENTIEL DE VENT.

AVEC SA POSITION STRATÉGIQUE AU COEUR DE L'UNE DES RÉGIONS LES PLUS VENTÉE, LA SAEML SE POSITIONNE COMME ACTEUR LOCAL DANS L'ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS D'ENR, NOTAMMENT ÉOLIENS SITUÉS SUR LE TERRITOIRE RÉGIONAL.

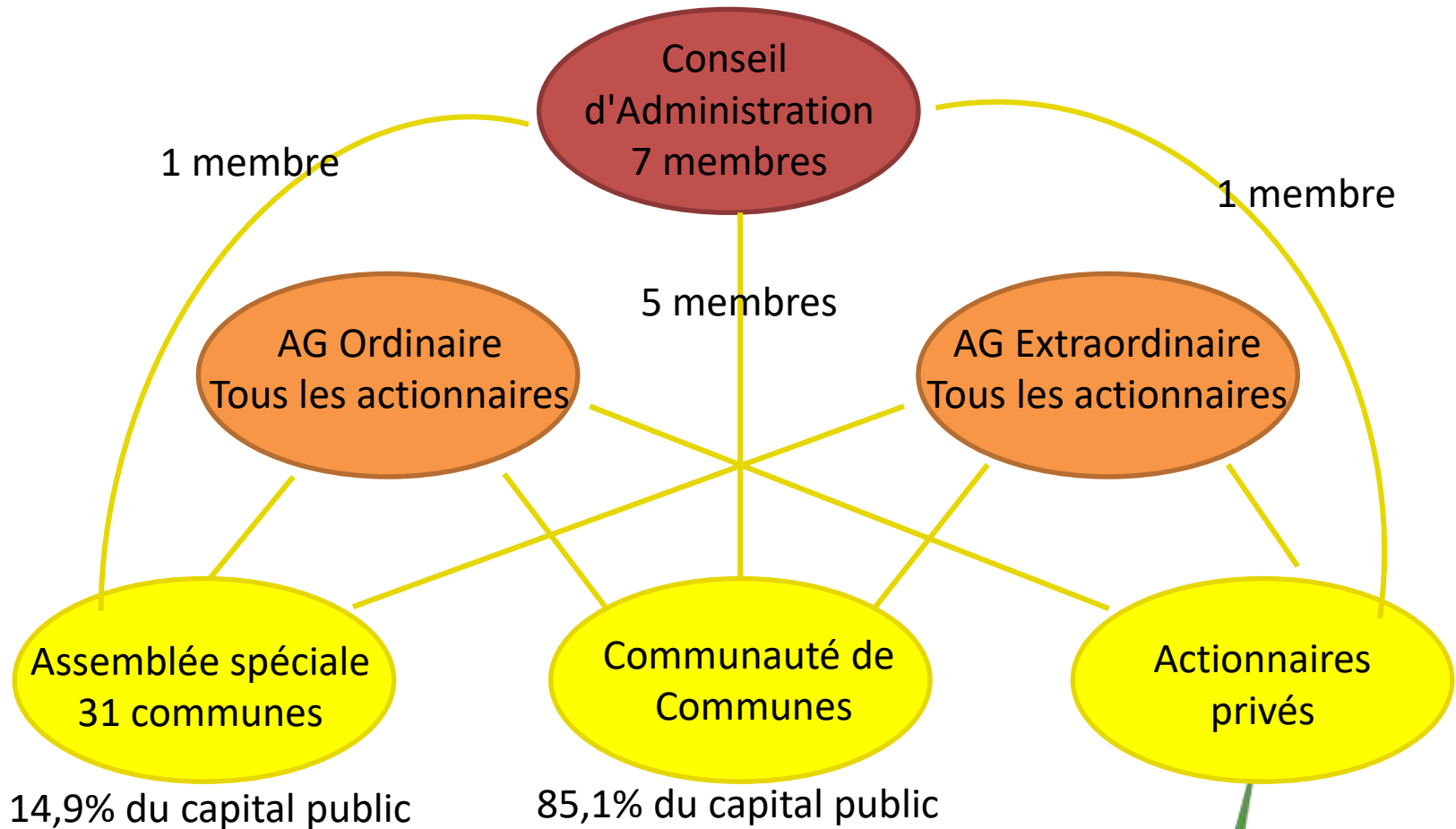


SAEML : fiche d'identité

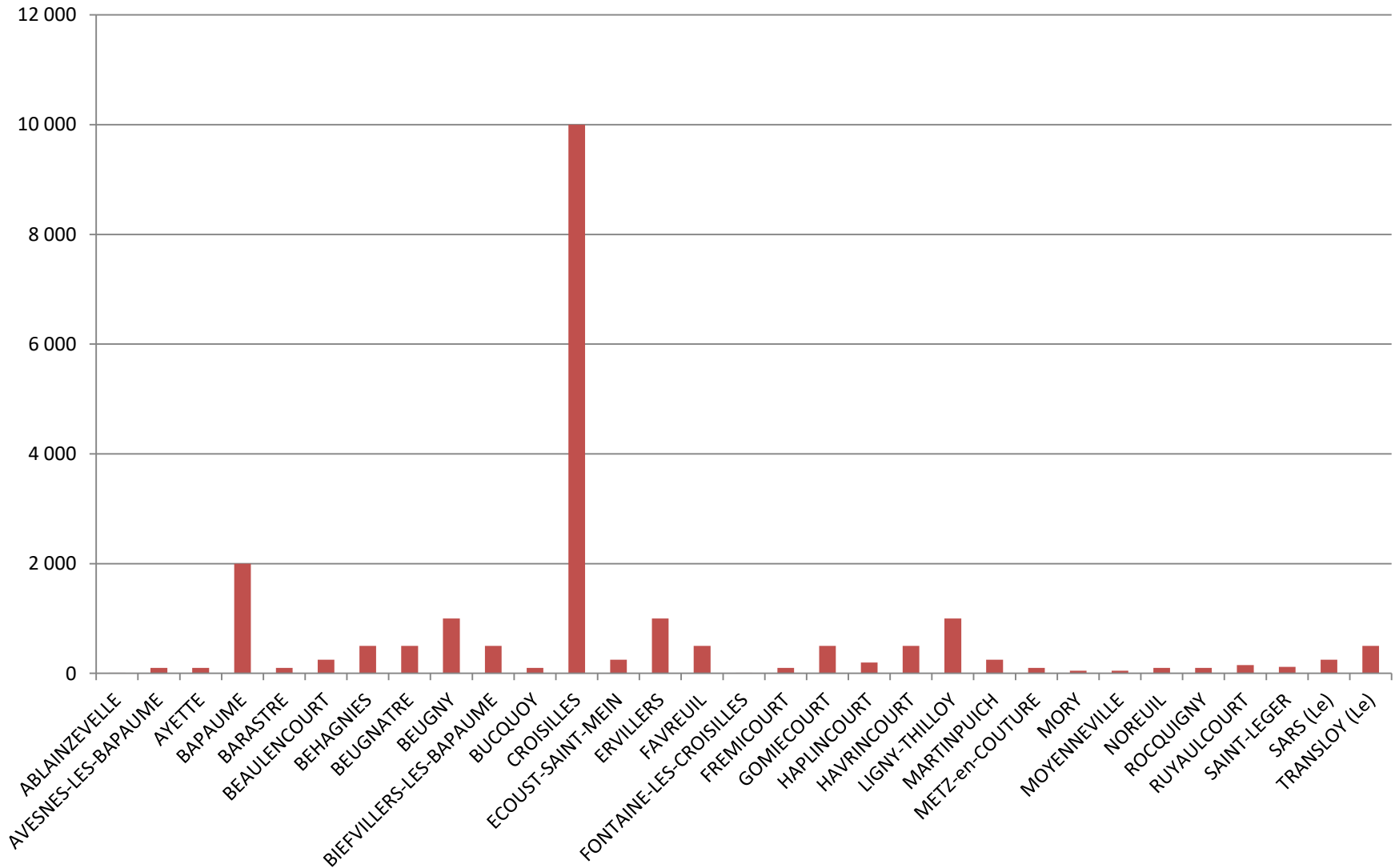
- La SAEML Eole Sud 59/62 a été créée le 20 janvier 2014, en tant :
 - qu'outil de maîtrise publique de la production d'électricité,
 - qu'outil de financement pour développer les énergies renouvelables et les économies d'énergies sur le territoire,
 - qu'outil permettant aux citoyens d'investir dans les parcs éoliens
- Son objet social est "***le développement, le financement, la construction et l'exploitation de centrales de production d'électricité***"
- La SAEML a également une mission d'intérêt général dans le cadre de la sensibilisation aux énergies renouvelables et aux économies d'énergie, notamment sous la forme de conseil et d'assistance aux porteurs de projets publics et privés, au grand public.
- La SAEML, de par ses actionnaires privés notamment, a pour objectif de favoriser l'investissement participatif et citoyen. au travers des projets sur lesquels elle s'associe, la SAEML veillera à ce que l'investissement local soit favorisé et systématiquement prévu.
- Elle a un budget de 165 000 €, lui permettant de lever des fonds dans cette optique



SAEML : organisation



SAEML : Actionnaires de l'Assemblée Spéciale



SAEML : règles de gouvernance

- Plusieurs organes de décision existent au sein de la SAEML :
 - Le Conseil d'Administration : il détermine les orientations des activités de la société et veille à leur mise en œuvre. Il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui le concernent.
 - L'Assemblée Générale Ordinaire : elle est mise en œuvre pour prendre les décisions relatives à la SAEML
 - L'Assemblée Générale Extraordinaire : elle est mise en œuvre quand il s'agit de décider ou autoriser la modification des statuts.



SAEML : fonctionnement

ACTIONNAIRES PUBLICS



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU SUD-ARTOIS

31 COMMUNES
DU SUD-ARTOIS

ACTIONNAIRES PRIVÉS



ÉNERGIE PARTAGÉE
ASSOCIATION ACTION



ENERCOOP NORD-PAS-
DE-CALAIS - PICARDIE



CLUB CIGALES DES ARRAZI
CLUB CIGALES CIGAL'ESCAUT



SAEML

INVESTISSEURS
PRIVÉS / PUBLICS

SOCIÉTÉ DE PROJET





SOCIÉTÉ DE PROJET

SOCIÉTÉ DE PROJET



SAEML : état des lieux du territoire

Etat d'avancement des projets

-  Eolienne existante
-  Eolienne accordée
-  Eolienne en projet / en instruction
-  Zones Favorables du STE

